

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2015

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 3 avril 2015 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 30 mars 2015.

Etaient présents : Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Yannick SIRJEAN, Alain ROBERT, Didier VALLEY et Sandrine BALLAY.

Excusés : Cédric VERNIER

Procurations : Cédric VERNIER à Didier VALLEY.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Yannick SIRJEAN.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal conseil municipal du 13 février 2015,
2. Comptes administratifs et de gestion 2014 service commune et assainissement,
3. Cession de terrains de M. Valley Pierre et M. Gautherot Jean,
4. Point sur les travaux,
5. Avis du conseil sur le classement sonore des infrastructures ferroviaires,
6. Vote des tarifs assainissement 2015 et mise à jour de l'application de la taxe fixe,
7. Heures supplémentaires ou complémentaires des agents catégorie C,
8. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Vente d'herbage.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 février 2015 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 13 février 2015. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

2. Comptes administratifs et de gestion 2014 service commune et assainissement:

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1^{er} Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2014. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente au Conseil les données chiffrées.

2.1 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

En 2014, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 146 759,49 € soit 62,2 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 210 025,58 € soit 89 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 63 266,09 €.

DEPENSES		2014	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	48 490,00 €	46 617,86 €
012	Charges de personnel	38 710,00 €	37 480,37 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	84 768,80 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 233,24 €	1 233,24 €
65	Autres charges de gestion courante	52 390,00 €	52 264,19 €
66	Charges financières	9 500,00 €	9 163,83 €
Total DEPENSES		236 092,04 €	146 759,49 €

Niveau de réalisation

62,2 %

RECETTES		2014	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	27 152,08 €	0,00 €
70	Produits des services	33 698,00 €	36 166,03 €
73	Impôts et taxes	59 194,00 €	59 502,00 €
74	Dotations, subventions et participations	65 787,96 €	66 697,41 €
75	Autres produits de gestion courante	44 260,00 €	44 535,49 €
76	Produits financiers	0,00 €	3,19 €
77	Produits Exceptionnels	0,00 €	181,72 €
Total RECETTES		236 092,04 €	210 025,58 €

Niveau de réalisation

89,0 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

+ 63 266,09 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 27 152,08 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 90 418,17 €

INVESTISSEMENT

En 2014, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 225 445,74 € soit 51,9 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 289 829,51€ soit 66,7 % des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2014 s'élève donc à 64 383,77 €.

DEPENSES		2014	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	27 845,39 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	32 118,72 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 400,00 €	0,00 €
10	Stocks	10,00 €	10,00 €
16	Remboursement d'emprunts	145 100,00 €	141 742,65 €
20	Immobilisations incorporelles	25 200,00 €	1 215,72 €
21	Immobilisations corporelles	84 968,00 €	32 081,66 €

23	Immobilisations en cours	116 600,00 €	50 395,71 €
Total DEPENSES		434 242,11 €	225 445,74 €

Niveau de réalisation

51,9 %

RECETTES		2014	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	84 768,80 €	0,00 €
023	Immobilisations en cours	0,00 €	0,01 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 233,24 €	1 233,24 €
041	Opérations patrimoniales	2 400,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	146 143,89 €	145 861,76 €
13	Subventions d'investissement reçues	195 696,18 €	142 134,50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	600,00 €
Total RECETTES		434 242,11 €	289 829,51 €

Niveau de réalisation

66,7 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

64 383,77 €

Résultat antérieur reporté (déficit)

- 27 845,39 €

Résultat cumulé (excédent)

36 538,38 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 127 649,86 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 126 956,55 €

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2014, celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	146 759,49 €
	Section d'investissement :	225 445,74 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	210 025,58 €
	Section d'investissement :	289 829,51 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 27 152,08 €	+ 63 266,09 €	90 418,17 €
Investissement	- 27 845,39 €	+ 64 383,77 €	36 538,38 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement pour 73 000,00 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement à affecter en 2015 : Excédent	90 418,17 €
Solde d'Investissement - Excédent	36 538,38 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 73 000,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	- 36 461,62 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	36 461,62 €
2. Report en fonctionnement au R/002	53 956,55 €
3. Report en investissement au D/001	36 538,38 €

2.2 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

En 2014, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé 19 708,27 € soit 81,7 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 21 999,12 € soit 91,2 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 2 290,85 €.

DEPENSES		2014	
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 000,00 €	511,73 €
012	Charges de personnel	550,00 €	519,21 €
014	Atténuation de produits	2 200,00 €	1 955,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	400,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2984,42 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 944,03 €	4 944,03 €
65	Autres charges de gestion courante	11 735,00 €	11 734,62 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	43,68 €
Total DEPENSES		24 113,45 €	19 708,27 €

Niveau de réalisation

81,7 %

RECETTES		2014	
CHAPITRE	Budgetisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	168,45 €	168,45 €
70	Produits des services	23 945,00 €	21 830,64 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,03 €
Total RECETTES		24 113,45 €	21 999,12 €

Niveau de réalisation

91,2 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

+ 2 290,85 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

+ 0,00 €

Résultat cumulé (excédent)

+ 2 290,85 €

INVESTISSEMENT

En 2014, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 456,45 € soit 1,7 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 289 829,51€ soit 88,9 % des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2014 s'élève donc à 64 383,77 €.

DEPENSES		2014	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	14 187,11 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	1 015,37 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	168,45 €	168,45 €
10	Stocks	0,00 €	10,00 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	500,00 €	288,00 €
Total DEPENSES		26 870,93 €	456,45 €

Niveau de réalisation **1,7 %**

RECETTES		2014	
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 984,42 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 944,03 €	4 944,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 137,98 €	7 137,98 €
13	Subventions d'investissement reçues	11 804,00 €	11 804,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		26 870,93 €	23 886,01 €

Niveau de réalisation **88,9 %**

Résultat sur l'exercice (excédent)	23 429,56 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 14 187,11 €
Résultat cumulé (excédent)	9 242,45 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>	+25 720,41 €
<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>	+ 11 533,30 €

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget d'assainissement 2014, celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	19 708,27 €
	Section d'investissement :	456,45 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	21 999,12 €
	Section d'investissement :	23 886,01 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 2 290,85 €	+ 2 290,85 €
Investissement	- 14 187,11 €	+ 23 429,56 €	+ 9 242,45 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2015 : Excédent	2 290,85 €
Solde d'Investissement - Excédent	9 242,45 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	0,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	2 290,85 €
3. Report en investissement au R/001	9 242,45 €

3. Cession de terrains de M. Valley Pierre et M. Gautherot Jean:

Dans le prolongement du remembrement réalisé sur le village suite à la construction de la LGV, il est apparu que le recollement du plan cadastral initial avec celui issu des travaux du géomètre présentait des défauts liés aux limites de propriété. Cette situation provoque la disparition d'un chemin pourtant prévu dans le projet. Dans ces conditions, il convient de procéder à l'acquisition de parcelles permettant de rétablir ce chemin, sachant que l'ensemble des frais occasionnés sera supporté par le géomètre de RFF.

Cession Valley :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette cession concerne, à savoir :

- la parcelle ZA numéro 86, lieudit « Aux Rosselles », en nature de Terre, pour 17 ca (provenant de la division de la parcelle ZA numéro 43),
- la parcelle ZA numéro 87, lieudit « Aux Rosselles » en nature de Terre, pour 1a 05 ca (provenant de la division de la parcelle ZA numéro 43),
- moyennant le prix principal de TRENTE SEPT EUROS (37,00 Euros).

Il est ici rappelé que les frais afférents à ladite cession (notamment les frais hypothécaires) sont pris en charge par la Société FIT CONSEIL Géomètre-Expert.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette cession

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée de Monsieur VALLEY Pierre Paul. Cette cession est consentie moyennant le prix forfaitaire de 37,00 Euros. Il autorise Monsieur Grégoire GILLE en sa qualité de Maire à représenter et signer ledit acte administratif. Il autorise Monsieur DORMOY Georges, 1^{er} Adjoint à représenter la Commune de TREMOINS en qualité d'acquéreur et signer ledit acte administratif.

Cession Gautherot :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette cession concerne, à savoir :

- la parcelle ZA numéro 82, lieudit « A Landans 1^{er} canton », en nature de Terre, pour 2a 25ca (provenant de la division de la parcelle ZA numéro 45),
- moyennant le prix principal de SOIXANTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (67,50 Euros).

Il est ici rappelé que les frais afférents à ladite cession (notamment les frais hypothécaires) sont pris en charge par la Société FIT CONSEIL Géomètre-Expert.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette cession. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée de Monsieur GAUTHEROT Jean Alain. Cette cession est consentie moyennant le prix forfaitaire de 67,50 €uros. Il autorise Monsieur Grégoire GILLE en sa qualité de Maire à représenter et signer ledit acte administratif. Il autorise Monsieur DORMOY Georges, 1^{er} Adjoint à représenter la Commune de TREMOINS en qualité d'acquéreur et signer ledit acte administratif.

4. Point sur les travaux:

Travaux du temple : la rénovation de la charpente est terminée. Le service d'architecture départemental a validé les coloris des tuiles (soit vertes, jaunes, rouges et marrons-noires avec 2 nuances par coloris). A noter que des tuiles colorées dans ces gammes de teintes ont été récupérées lors de la dépose, ce qui confirme que le clocher était, à l'origine, recouvert suivant les standards locaux francs-comtois.

La réfection de la façade est en cours. La rénovation de la partie construite en blocs de grès a été réalisée par le chantier d'insertion ERIGE pour un montant de 4 000,00 €. Un marché complémentaire va leur être confirmé pour un montant de 692,05 € pour le nettoyage des parties en grès sur la façade de la nef.

Les reprises de crépi sont également en cours, de même que le badigeon à la chaux des surfaces crépies. A l'issue du tuilage du clocher qui devrait durer de 3 à 4 semaines, l'échafaudage sera enlevé. Ce qui positionne la fin de ce chantier à début mai. Pour terminer sur ce dossier, un chiffrage est en cours pour la mise en place d'une horloge sur le clocher. Décision au prochain conseil en fonction du budget résiduel.

Canalisation d'eau Grande Rue : les travaux vont être lancés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux du Vernoy. Pour rappel, la Commune participe financièrement à hauteur d'environ 20 % du coût des travaux liés à la canalisation (les raccordements sont entièrement pris en charge par le Syndicat).

Une première réunion de coordination a eu lieu ce lundi 30/03/2015 avec les services du Département, l'entreprise retenue Dodivers, le fermier Gaz et Eaux, la Commune, le Syndicat des Eaux et le cabinet André, maître d'œuvre de ce projet.

Les travaux vont débuter à partir du 11 mai 2015 pour une durée approximative de 6 semaines. La fin du chantier est donc estimée au 30 juin 2015.

Une attention toute particulière sera apportée par le maître d'œuvre et par l'entreprise pour tenir compte des problématiques de circulation, notamment aux horaires de ramassage scolaire. Une déviation partielle ou totale de la zone pourra être envisagée en fonction des phases d'avancement du chantier.

Point d'apport volontaire : dans un premier temps, il a été envisagé de ramener le point d'apport volontaire dans une zone visible pour réduire les incivilités récurrentes que nous constatons avec des dépôts sauvages réguliers au pied des containers. Bien que cette pratique soit en nette diminution depuis le retrait des bacs destinés aux papiers et aux plastiques, elle n'a pas pour autant disparu ! Le SYTEVOM a été contacté pour envisager ce déménagement, et un essai a été organisé pour confirmer l'accessibilité de la zone pressentie, à savoir à proximité du cimetière. L'essai est concluant, mais une surface plane bétonnée est nécessaire pour la sécurisation des manipulations des containers lors de leur vidange. Un devis correspondant va donc être lancé avant une prise de décision définitive de la part du Conseil.

Fontaine du Coinot : le démontage de l'auvent a été réalisé par une équipe de bénévoles (Conseil, commission Travaux et Les Vergers de Trémoins) samedi 28/03 au matin. Les matériaux récupérés sont entreposés au Trieur, en vue d'une réutilisation prochaine par l'association Les Vergers de Trémoins. Entretemps, le marché de travaux de rénovation de la fontaine a été attribué à l'entreprise Art de Pierres pour un montant HT de 30 360,40 €. La première phase de travaux (fontaine + mur d'enceinte + dallage pierre) s'échelonna entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2015. Le service d'Architecture Départementale a émis un avis favorable sur ce projet. La seconde phase (pavage devant la fontaine) sera réalisée à l'issue des travaux de voirie et la pose des bordures, très probablement au second semestre 2015.

Acoustique de la salle des Associations et de la salle du Conseil : devis en cours.

5. Avis du conseil sur le classement sonore des infrastructures ferroviaires :

M. le Maire indique au Conseil la procédure en cours visant au classement sonore des infrastructures de transport terrestre, dans le but de lutter contre les nuisances sonores. Ainsi, des tronçons de réseaux routiers ou ferroviaires sont qualifiés « affectés par le bruit », et des exigences de construction sont alors applicables aux futurs bâtiments dits sensibles (habitations, établissements de santé, établissements d'enseignement, hôtels). Une isolation acoustique renforcée sera alors exigée au moment de la construction, notamment dans le respect du décret 95-20 du 20 janvier 1995. Les infrastructures de transport concernées représentent un trafic supérieur à 5 000 véhicules ou 50 trains par jour.

La Commune de Trémoins est concernée par cette procédure en cours au titre de la proximité de la ligne LGV. L'emprise de la zone « affectée par le bruit » donc dite sensible est fixée à 250 mètres de part et d'autre de la voie ferrée LGV. A l'appui des plans communiqués par les services préfectoraux, M. le Maire fait remarquer au Conseil que la zone impactée n'est pas située dans l'espace urbanisé de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6. Tarifs assainissement 2015 et mise à jour de l'application de la taxe fixe:

Considérant l'évolution des tarifs de traitement des eaux usées d'une part, des nouveaux tarifs de redevance de l'Agence de l'Eau d'autre part, le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 voix pour et 2 contre, de réévaluer les barèmes de taxation du service d'assainissement au 01/01/2015 :

- la part variable est portée de 0,97 €/m³ à 0,99 €/m³, soit 2 % d'augmentation,
- la part fixe demeure inchangée à 50 € par point de comptage,
- la taxe de raccordement est portée à 650 € au lieu de 610 €, soit une augmentation de 6,55 %. A noter que l'ancien tarif n'a pas évolué depuis plus de 13 ans.

Parallèlement, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'uniformiser l'application de la taxe fixe en l'appliquant une seule fois à chaque point de comptage. Vu le faible nombre de cas particuliers pour lesquels plusieurs taxes fixes étaient facturées pour un même point de comptage (car plusieurs appartements desservis par le même compteur), cette nouvelle mesure n'aura que peu d'incidence sur le budget annexe d'assainissement.

7. Heures supplémentaires ou complémentaires des agents catégorie C :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les heures supplémentaires qui peuvent être demandées au personnel communal de catégorie C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal de catégorie C suivant le travail supplémentaire demandé.

Ces heures seront rémunérées en heures supplémentaires et suivant le nombre d'heures effectuées à la demande du Maire.

8. Vente d'herbage :

La Commune propose la vente d'herbage par adjudication sur les parcelles suivantes :

- ➔ parcelle ZH 2 « à la Cruay », pour une contenance de 59 ares 31,
- ➔ parcelle ZH 19 « en la Prairie », pour une contenance de 35 ares 90 ca,
- ➔ parcelle ZE 17 « au Fahy », pour une contenance de 74 ares 04 ca.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à un appel à candidature par voix d'affichage en mairie et de mise en ligne sur le site internet de la mairie. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur proposition pour le vendredi 24 avril 2014 à 18h00.

9. Questions diverses :

- M. le Maire rappelle la prochaine réunion de la Commission des Impôts Directs qui se tiendra en mairie le 13/04/2015 à 20h00,
- Une équipe de tournage de France 3 sera présente sur le village entre le 15 et le 17 avril pour enregistrer des séquences d'un documentaire de 26 minutes consacré aux clochers comtois. Ce documentaire s'inscrit dans la série « Pourquoi Chercher Plus Loin » qui s'attache à mettre en valeur les richesses de notre patrimoine de proximité et de notre histoire locale.
- La commission « Lien Social » travaille à la mise en place d'une manifestation « traditionnelle » à l'occasion de la descente du coq du clocher : des informations complémentaires seront diffusées tout prochainement.
- Date du prochain conseil : **vendredi 10 avril 2015 à 20h00** (vote du budget 2015)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.